



ALLOCUTION

(Exclusively for the use of the media. Not an official document)

La Haye, 1 juillet 2013

Allocution de M. John Hocking, Greffier, à l'occasion de l'entrée en fonction de la Division de La Haye du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux

Excellences, Mesdames et Messieurs, chers collègues, chers amis,

L'année dernière, par une fraîche soirée du mois de janvier, j'ai reçu un appel de New York. Le Secrétaire général m'avait choisi pour être le Greffier du Mécanisme. J'ai accepté sans hésiter, impatient de lancer cette nouvelle institution pénale internationale. À ma grande surprise, cette réponse enthousiaste m'a valu plus de réactions perplexes que de félicitations.

Certains m'ont demandé ce que le Mécanisme pourrait apporter de plus que le TPIY et le TPIR, grâce auxquels il est consigné dans les ouvrages spécialisés et gravés dans les esprits que le règne de l'impunité pour les auteurs de crimes de guerre et de génocides est révolu. Quelle pouvait être ma motivation à préserver cet héritage définitif ? Qui plus est, après avoir été à la tête de plus de 1 000 fonctionnaires, tant en période de recrutement que de réduction des effectifs, que pouvais je trouver de gratifiant, professionnellement parlant, à en diriger moins d'une centaine ?

Loin de rechercher un poste de tout repos, j'ai envisagé le Mécanisme comme un défi, ce qu'il est. J'y ai vu la chance qu'il représente. L'aboutissement des dernières affaires portées devant le TPIR et le TPIY ne signifie pas la fin du soutien de la communauté internationale, du travail de milliers de fonctionnaires, de l'attente des victimes. De nouveaux enjeux nous attendent. Le travail des Tribunaux doit être préservé, les derniers fugitifs doivent être arrêtés et la justice doit suivre son cours. Le Mécanisme est l'occasion de relever deux défis : faire en sorte que l'héritage des Tribunaux ne tombe pas dans l'oubli et continue à vivre à travers les actions des responsables de demain, et montrer que la justice pénale internationale est non seulement équitable, mais aussi de plus en plus efficace et de moins en moins exigeante en termes de ressources. Ainsi, d'autres juridictions pourront, à l'avenir, prendre exemple sur le Mécanisme, comme elles ont précédemment pris exemple sur les Tribunaux.

Créé par le Conseil de sécurité comme un organe restreint et efficace, le Mécanisme n'est pas pour autant dépourvu de responsabilités.

Le Mécanisme est le dépositaire des archives les plus importantes concernant les crimes qui ont ravagé les Balkans et le Rwanda. Des milliers de témoignages et des centaines de milliers d'enregistrements vidéo de procès historiques, de photographies de charniers et de journaux tenus par les auteurs des crimes décrivent de manière indélébile les atrocités dont les églises, les fermes, les stades et les bâtiments publics portent les stigmates. Si ces archives uniques ne sont pas préservées et mises à la disposition du public, elles ne rempliront pas la fonction qui leur est dévolue : témoigner et enseigner.

De plus en plus de juridictions nationales, proches ou éloignées des lieux où les crimes ont été commis, perpétuent les travaux des Tribunaux. Leurs efforts sont le signe concret que la lutte contre l'impunité ne s'arrête pas avec la fermeture des Tribunaux, mais qu'elle se poursuit à l'intérieur de leurs frontières et par delà les limites de nos statuts. Ces juridictions méritent d'être applaudies et encouragées. Au sein du Mécanisme, nous nous efforçons de renforcer leurs capacités et de leur offrir un appui technique.

Les Tribunaux ne rendraient pas justice si les individus qu'ils condamnent ne purgeaient pas leur peine. Mais nous ne serions pas fiers de cette justice si les droits des prisonniers étaient foulés aux pieds. Le Mécanisme veille particulièrement à ces deux aspects : à savoir à ce que les peines soient exécutées et à ce que les condamnés soient traités avec le respect et la dignité dus à tous, même à ceux qui ont vendu leur âme au diable en commettant les crimes les plus atroces.

Près de 10 000 témoins de toutes conditions, principalement des hommes et des femmes ordinaires d'origine modeste, ont raconté aux juges des Tribunaux — et au monde entier — les conversations qu'ils ont entendues, qui faisaient l'apologie de la haine et de la violence ; les corps qu'ils ont vus, défigurés par les charniers et

pourtant étonnamment familiers ; les blessures qu'ils ont ressenties et qui continuent de tourmenter leur corps et leur cœur vingt ans après. Leur soutien et leur protection continueront d'être assurés par les spécialistes du Mécanisme chargés de la prise en charge des témoins.

Il y a un an, le Mécanisme est entré en fonction à Arusha. Depuis ce jour, le Greffe travaille en respectant les normes internationales les plus strictes en matière d'archivage, œuvre au service des juridictions nationales, assure l'exécution des peines prononcées par le TPIR et continue d'en protéger les témoins. Ces tâches ne pouvaient être interrompues lors de leur transfert au Mécanisme, et elles ne l'ont pas été.

Le Greffe a apporté tout le soutien nécessaire aux juges et aux parties dans les procédures d'appel ou d'outrage portées devant le Mécanisme, que ce soit en s'assurant que les accusés indigents puissent bénéficier de l'assistance de conseils hautement qualifiés, ou en rédigeant des documents permettant d'appliquer au quotidien dans le prétoire les procédures les plus équitables et efficaces qui soient. Le Mécanisme pourra compter sur le même soutien quand Félicien Kabuga, Augustin Bizimana et Protais Mpiranya seront enfin livrés à la justice, et l'inscription « zéro fugitif » pourra être apposée en gras sur la liste des personnes recherchées par le Mécanisme, comme c'est le cas au TPIY.

Grâce au soutien continu et vital du TPIR et du TPIY, que j'accueille avec une profonde reconnaissance, nous avons optimisé les infrastructures administratives, proposé des services de pointe, recruté avec soin 60 fonctionnaires venant de 28 pays différents – de l'Albanie au Zimbabwe – dotés de multiples talents et soucieux de la réussite du Mécanisme.

Dépourvue de manuel d'instruction, mais guidée par l'ambition de ses responsables et de ses fonctionnaires, la Division du Mécanisme à Arusha a non seulement préservé les réalisations du TPIR, mais elle les a développées pour améliorer son fonctionnement. Un an plus tard, grâce à l'expérience de cette Division déjà en place, les premiers résultats sont visibles. D'autres suivront, maintenant que le Mécanisme est pleinement opérationnel.

Que nous tirions notre détermination des documents fondateurs du Mécanisme ou de l'urgence de mettre en place une justice internationale plus rapide et moins onéreuse, ou que nous soyons portés par la force inépuisable des survivants, notre nouvel engagement et notre ingéniosité contribueront ici encore à faire progresser la justice pénale internationale.

Je vous remercie.